

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales

**Arrêté portant composition de la Commission d'Elus
prévus dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article 179 de la loi de finances initiale pour 2011 qui crée la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 fixant les modalités de mise en place de la nouvelle commission consultative d'élus ;

Vu les articles L 2334-37 et R 2334-32 à 35 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2011 portant composition de la commission d'Elus DETR ;

Vu la fusion, au 1^{er} janvier 2016, de la Communauté de Communes du Pays de Combray et la Communauté de Communes du Pays Courvillois en un seul EPCIFP dénommé Communauté de Communes Entre Beauce et Perche ;

Vu le courrier de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir du 8 février 2016, désignant Monsieur Philippe SCHMIT, Vice président de cet EPCIFP, pour siéger au sein de cette instance ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Arrête :

Article 1 : La commission d'Elus prévue dans la loi de finances initiale pour 2011 est composée comme suit :

14 représentants des EPCIFP

Monsieur Jean-Louis BAUDRON, Président de la communauté de communes de la Beauce de Janville
Monsieur Joël BILLARD, Président de la communauté de communes du Bonnevalais
Monsieur Eric GERARD, Président de la Communauté de Communes des Portes du Perche
Monsieur Marc GUERRINI, Président de la communauté de communes de la Beauce Vovéenne
Monsieur Jean-Pierre JALLOT, Président la communauté de communes de l'Orée du Perche
Monsieur Luc LAMIRAULT, Président de la Communauté de communes du Perche Thironnais
Monsieur Dominique LEBLOND, Président de la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise
Monsieur Stéphane LEMOINE, Président de la communauté de communes du Val de Voise
Monsieur François MALZERT, Président la communauté de communes du Perche Gouet
Monsieur Marc MOLET, Vice-président de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon
Monsieur Xavier NICOLAS, Président de la communauté de communes du Perche Senonchois
Madame Françoise RAMOND, Présidente de la communauté de communes du Val Drouette
Monsieur Philippe SCHMIT, Président de la communauté de communes Entre Beauce et Perche
Monsieur Philippe VIGIER, Président de la communauté de communes des Trois Rivières



10 représentants des communes

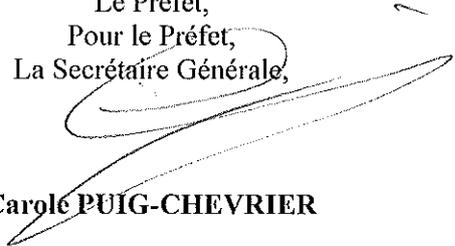
Monsieur Dominique CAPEL, Maire de Marchéville
Monsieur Maurice CINTRAT, Maire de Saint-Léger-des-Aubées
Monsieur Claude DASSIER, Maire de Fontaine-la-Guyon
Madame Marie-Paule DOS REIS, Maire de Cernay
Monsieur Gérald GARNIER, Maire de Bailleau-Armenonville
Monsieur François HUWART, Maire de Nogent-le-Rotrou
Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire de Chuisnes
Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire de Chérisy
Madame Annick MARCETTEAU, Maire de Thivars
Monsieur Benoît PELLEGRIN, Maire de Terminières

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2011 est abrogé.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres le 8 février 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,


Carole PUIG-CHEVRIER